



Régularisation et renouvellement de titre de séjour

Par **Sarah976**, le **17/07/2009** à **20:59**

Bonjour,
J'ai un titre de séjour que j'ai obtenue à Mayotte qui est un département Français, à la suite je suis venus en France avec un visa touristique.
Je suis inscrit à l'université à Paris et je voudrais y restée afin de poursuivre mes études mais malheureusement ce visa ne me permettra pas de rester.
Quels sont les recours que je pourrais faire pour y rester et pour poursuivre mes études.

Par **anais16**, le **19/07/2009** à **19:59**

Bonjour,
malheureusement, pour obtenir un titre de séjour "étudiant" en métropole, vous auriez dû demander un visa long séjour pour études.
Vous ne pourrez pas prétendre à un titre de séjour ainsi...